

Dom-Art

Galerie



"Les Flamants Roses" - Raymond Riec - huile sur toile - 116 x 89 cm

Offre de Location d'Œuvres d'Art

www.dom-art.fr

L'Art dans l'Entreprise

"L'art s'adresse à tous, érudits ou profanes, car il n'est pas du domaine du savoir, mais du ressenti. L'émotion est sa seule référence. Au-delà de l'émerveillement, l'Art offre le réconfort d'une identité humaine universelle."

Le besoin d'Art :

Nombreux sont les grands philosophes qui ont écrit sur la beauté, qui en ont disséqué les mécanismes, qui en ont analysé les effets.

Emanuel Kant, théoricien vénéré du "conflit des facultés" reconnaît dans la *Critique de la faculté de juger*, qu'il est un moment de grâce où cesse tout conflit interne, un moment de paix intérieure qui se produit lorsque nous éprouvons un plaisir esthétique. A cet instant, nous ne pesons plus le pour et le contre ; toutes nos "facultés" adhèrent et communient dans l'évidence du beau.

Passionné d'Art, Hegel dans *Esthétique*, explique la fascination de la beauté par le sens des valeurs humaines universelles qu'elle porte. Ayant rapproché l'Art et l'esprit dans la droite ligne de la pensée platonicienne, Hegel fait de l'Art, au même titre que la religion et la philosophie, le mode d'expression des besoins et exigences les plus élevées de l'esprit.

Pour Freud, l'Art permet de sublimer les pulsions agressives, c'est-à-dire de les transformer inconsciemment en un comportement social.

Le philosophe contemporain Charles Pépin, dans son ouvrage *la Beauté nous sauve*, explique que la beauté est un besoin, qu'elle nous permet de nous sentir en paix avec nous-même, qu'elle nous aide à vivre.

De son côté, Tolstoï estime que l'Art n'est pas comme le pensent les philosophes, une manifestation de l'idée de beauté ou de divinité, ni l'expression des émotions individuelles ou la production d'œuvres qui procurent un plaisir esthétique, mais un moyen d'unir les hommes dans une communauté d'idées et de sentiments.

Des effets insoupçonnables :

A l'intérieur de l'Entreprise, l'Art montre la voie de l'innovation et de l'excellence. Il est un puissant stimulant de la créativité et de l'intuition.

Il valorise ceux qui travaillent dans l'Entreprise, renforce leur motivation, leur sentiment d'appartenance, leur cohésion.

Un environnement artistique contribue à créer un état de bien être qui favorise la disponibilité de l'esprit et permet d'améliorer la qualité du travail.

L'Art donne une dimension spirituelle à l'Entreprise. Il rassure inconsciemment sa clientèle et ses partenaires. Il suscite leur confiance et l'envie de travailler avec elle.

L'Art offre également de multiples opportunités de communication autour du partage d'une émotion artistique.



"Balluba" - Gérard Van Kal Mon - acier - 71 cm

Les prestations Dom-Art

Dans le cadre de son activité de *galeriste*, Dom-Art propose un large panel d'artistes contemporains. Elle peut également travailler avec d'autres artistes que nous aurons choisis ensemble.

Dans le cadre de son activité de *décorateur-scénographe*, Dom-Art vous conseille sur le choix des œuvres en fonction de ses objectifs, de la configuration des locaux, du budget, de la sensibilité des responsables.

Dom-Art propose et réalise la *scénographie* des œuvres, qui a pour but de les mettre en symbiose et d'en multiplier l'impact.

Dom-Art peut aussi faire réaliser des *œuvres sur mesure* : peintures, sculptures, fresques, mosaïques, céramiques, verres, mobilier ...

La location d'œuvres d'Art :

1. Dom-Art loue les œuvres sur une durée de 60 mois moyennant un loyer très compétitif (cf. infra "Conditions Financières").
2. A la signature du bail, le Locataire verse un dépôt de garantie (non soumis à TVA) égal à 6 mois de loyers HT.
3. A condition que la location des œuvres soit justifiée par l'intérêt de l'exploitation (cf. supra "l'Art dans l'Entreprise") le loyer est une charge déductible. Cette déductibilité n'entre pas dans le cadre d'une niche fiscale, mais d'une dépense ordinaire de décoration de locaux. Le montant du loyer ne doit pas être excessif par rapport aux contreparties attendues.
4. Sous la même condition, la TVA sur le loyer est récupérable.
5. Les contraintes liées aux incitations fiscales relatives à l'acquisition d'œuvres d'art par les Entreprises (plafond de l'amortissement déductible, exposition des œuvres, comptabilisation particulière) ne concernent pas la location.
6. Si le Locataire le souhaite, une promesse de vente et d'acheter les œuvres au terme du bail peut être convenue. Le prix est égal au dépôt de garantie. Cette promesse donne au Locataire, pour le cas où il souhaiterait alors renouveler son décor et ne plus acquérir tout ou partie des œuvres louées, la faculté de se substituer un acquéreur de son choix pour chacune des œuvres.

L'éthique Dom-Art :

Estimant que la valeur d'une œuvre d'Art ne doit pas être basée sur une spéculation ou sur un effet de mode, Dom-Art s'attache à présenter des œuvres de grande qualité, à des prix correspondant à la juste rémunération d'une démarche artistique, d'un travail, d'une virtuosité technique.

Conditions financières :

La durée du bail est de 60 mois.

Le loyer inclut le financement des œuvres par Dom-Art, la scénographie, le transport et l'accrochage en France métropolitaine.

Loyer mensuel HT	Valeur des œuvres	Dépôt de garantie
196 €	10.000 €	1.176 €
294 €	15.000 €	1.764 €
490 €	25.000 €	2.940 €
980 €	50.000 €	5.880 €
1.960 €	100.000 €	11.760 €

Avantages fiscaux liés à l'Art :

Depuis des décennies, tous les gouvernements ont à juste titre considéré l'Art comme un bien spécifique.

C'est pourquoi, pour les particuliers :

- ✓ les œuvres d'art ne font pas partie du patrimoine soumis à l'ISF,
- ✓ elles bénéficient d'un régime de plus-values très avantageux (faculté d'opter pour un forfait de 6,5 % du prix de vente),
- ✓ en matière de droit de succession, elles peuvent être incluses dans le forfait mobilier si elles se trouvent au domicile du défunt.



"Seascape 13-2011" - Eléonore Bernair - huile sur toile - 80 x 200 cm